

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-500

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<i>N° 2020-500</i>

Ligne verte Bruges - Le Bouscat - Fonds de concours Eclairage public - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'opération dénommée « Ligne Verte », pilotée par le Pôle territorial ouest, est inscrite au contrat de co-développement 2018/2020 des communes du Bouscat et de Bruges dans le cadre de la démarche « 55 000 ha pour la nature ».

Il s'agit de réaliser, sur 3 km, entre la place Ravezies et la Halte ferroviaire Sainte-Germaine, sur les communes de Bruges et du Bouscat, une voie verte et un couloir de biodiversité, pour mettre en connexion les espaces environnants et les quartiers des deux villes.

Fonds de concours éclairage public :

Pour des raisons de sécurité, les communes ont souhaité éclairer la Ligne Verte.

La maîtrise d'ouvrage est communale, et déléguée au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) par la ville du Bouscat.

Les communes sollicitent le fonds de concours éclairage public (délibération du Conseil communautaire n°2005/0353 du 27 Mai 2005).

Le projet est éligible dans la mesure où la ligne verte est un itinéraire structurant métropolitain au titre du Plan vélo.

En effet, cette voie verte relie Bordeaux, Bruges et le Bouscat, deux lignes de Tram, un parc-relais, la gare Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Sainte-Germaine et de nombreuses lignes bus, des équipements communaux et des quartiers précédemment enclavés.

Le projet et les travaux éligibles :

Le projet consiste en la pose de candélabres avec réseaux aériens, ce qui s'inscrit bien dans cet environnement de friche ferroviaire, et permet ainsi de diminuer son coût.

Les travaux éligibles sont les candélabres et leurs socles, les consoles et les lanternes, et les travaux de pose. Le versement du fonds de concours, accepté par Bordeaux Métropole, sera plafonné à 50% du coût réel des travaux éligibles, hors subvention.

Le montant global des travaux d'éclairage est de 569 566€ Hors taxe (HT) dont 315343€ HT (dont 204 306,80 € HT éligibles) pour Bruges et 254 223€ HT (dont 193 343,20 € HT éligibles) pour Le Bouscat

Le montant global du fonds d'éclairage versé par Bordeaux Métropole (BM), calculé sur le montant prévisionnel des travaux éligibles, sera plafonné à 198 825 € dont 102 153,40 € pour Bruges et 96 671,60 € pour Le Bouscat

Ce montant sera ajusté au vu des dépenses éligibles réellement exposées, ainsi que des candélabres choisis par les communes. En effet, si le matériel choisi par les communes présente un montant supérieur au barème fixé dans la convention, le surcoût sera supporté par les communes et n'entrera pas dans la base de calcul du fonds de concours.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales applicable au Métropoles en vertu de l'article L5217-7

VU les décisions arrêtées par le Conseil de Bordeaux Métropole par délibération cadre n° 2005/0353 en date du 27 mai 2005,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention au titre du fonds de concours éclairage public à la commune de Bruges et à la commune du Bouscat, dans le cadre de l'aménagement de la Ligne verte et telle que définie dans le présent rapport.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions annexées fixant les modalités financières de versement du fonds de concours éclairage public.

Article 3 : le financement est assuré au titre du Budget principal 2021, chapitre 204, article 2041412, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	